

Des origines du plan Schuman au traité CECA – Texte intégral

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/des_origines_du_plan_schuman_au_traite_ceca_texte_integral-fr-2157a4ae-f085-43b7-8e28-d8127ba7abo6.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Des origines du plan Schuman au traité CECA – Texte intégral

Table des matières

Introduction

I. Le contexte international: L'Europe d'après-guerre et les débuts de la guerre froide

A. L'Europe ruinée à la fin de la Seconde Guerre mondiale

B. Le plan Marshall et la création de l'OECE

C. La création de l'OTAN

D. Le blocus de Berlin

E. La naissance de la RFA et de la RDA

II. Les premières formes d'organisations européennes

A. Le discours de Zurich

B. Le congrès européen de La Haye

C. La création du Conseil de l'Europe

III. La préparation du plan Schuman

A. Le contexte franco-allemand

1. Le statut de la Sarre:

2. Le contrôle de la Ruhr:

B. Les acteurs : Robert Schuman et Jean Monnet

C. La discrétion nécessaire

IV. La déclaration du 9 mai 1950

A. La conférence de presse de Robert Schuman

B. Les réactions en France et à l'étranger

1. En France

2. En RFA

3. Au sein du Benelux

4. Au Royaume-Uni

5. En URSS

V. La signature du traité de Paris et les débuts de la CECA

A. Les négociations et la signature du traité CECA

B. Les institutions CECA et la question de leur siège

Conclusion

Introduction

Le 9 mai 1950, presque cinq ans, jour pour jour, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, fait une déclaration solennelle dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay à Paris.

Il propose de placer, sous une Haute Autorité commune, la production et le marché du charbon et de l'acier entre la France et la République fédérale d'Allemagne, dans une organisation ouverte à la participation d'autres pays européens.

La gestion communautaire de l'industrie lourde, alors secteur clé de l'économie et base de l'industrie d'armement, doit rendre impossible toute guerre entre les pays de l'Europe occidentale.

Cette initiative, pleine d'audace, aura une portée historique puisqu'elle est aujourd'hui considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne.

Ce dossier thématique propose de revenir sur la proposition « révolutionnaire » du 9 mai 1950 et sur ses conséquences.

Sur le sujet, vous pouvez aussi consulter le corpus de recherche intitulé « Du plan Schuman au traité de Paris (1950-1952) ».

I. Le contexte international: L'Europe d'après-guerre et les débuts de la guerre froide

A. L'Europe ruinée à la fin de la Seconde Guerre mondiale

Le bilan humain et matériel de la Seconde Guerre mondiale est le plus grave que l'humanité ait jamais connu.

Le nombre total des victimes est estimé à près de 50 millions, dont plus de la moitié parmi les populations civiles. En 1945, près de vingt millions de personnes déplacées sont en attente d'être rapatriées.

L'Europe est en ruine: les usines et les voies de communication sont détruites, les échanges commerciaux traditionnels rompus, les pénuries de matières premières et de biens de consommation se font ressentir partout.

La découverte des charniers humains dans les camps de concentration et d'extermination apparaît comme une remise en cause des fondements spirituels et moraux de la civilisation occidentale.

La réconciliation paraît extrêmement difficile. Rien ne laisse imaginer qu'un jour, les ennemis d'hier pourront se retrouver côte à côte au sein d'une organisation commune.

Comment réparer les dommages matériels et restaurer l'activité économique sur le vieux continent? Comment définitivement empêcher le retour d'un conflit qui a mis l'Europe et le monde à feu et à sang?

B. Le plan Marshall et la création de l'OECE

Pour aider l'Europe à se redresser économiquement va être mis au point un plan d'aide

américain, le plan Marshall.

Ainsi, dans un discours prononcé le 5 juin 1947 à l'Université Harvard de Cambridge (Massachusetts), le secrétaire d'État américain, George C. Marshall, propose à tous les pays d'Europe une assistance économique et financière conditionnée par une coopération européenne plus étroite.

Seize pays s'empressent d'accepter le plan Marshall: Autriche, Belgique, Danemark (avec les îles Féroé et le Groenland), France, Grèce, Irlande, Islande, Italie (et Saint-Marin), Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal (avec Madère et les Açores), Royaume-Uni, Suède, Suisse (avec le Liechtenstein) et Turquie.

Les Américains exigent que ces pays assurent eux-mêmes la gestion et la redistribution des fonds. Ainsi, le 16 avril 1948, ces seize pays signent à Paris la convention qui y établit l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) permettant la gestion et la redistribution des fonds américains. L'Allemagne de l'Ouest et le territoire de Trieste les rejoignent en 1949. Les colonies et les territoires extra-européens des pays de l'OECE y sont représentés par les métropoles et les États-Unis et le Canada, bien qu'ils ne soient pas membres de l'Organisation, participent aussi à tous ses travaux.

Finalement, l'URSS rejette en bloc l'offre du plan Marshall et dissuade ses pays satellites et la Finlande voisine de solliciter l'aide américaine. Ce refus approfondit la coupure entre l'est et l'ouest de l'Europe. En réaction, l'URSS institue, en janvier 1949, une coopération économique avec les pays du bloc soviétique dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM ou Comecon).

Le programme de relèvement européen se répartit à la fois en subsides et en prêts pour un montant global d'environ 13 milliards de dollars distribués entre avril 1948 et juin 1951. Au-delà des investissements de modernisation, l'aide américaine est avant tout utilisée pour acheter les marchandises indispensables aux économies européennes: produits alimentaires et agricoles, matières premières, outillages et équipements industriels.

L'OECE constitue alors une première étape importante sur la voie de l'unification européenne mais demeure un organe de coopération intergouvernementale qui ne parvient pas à créer une union douanière.

C. La création de l'OTAN

Le 4 avril 1949, douze ministres des Affaires étrangères signent à Washington le traité instituant l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Aux Cinq du pacte de Bruxelles (pays du Benelux, France et Grande-Bretagne) s'ajoutent les États-Unis, le Canada, le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal.

En réalité, l'explosion, en septembre 1949, de la première bombe atomique soviétique et le déclenchement, en juin 1950, de la guerre de Corée ont accéléré la mise en place de la structure militaire intégrée de l'OTAN.

Le traité d'alliance atlantique entre en vigueur le 23 août 1949 et ouvre la voie de la défense de l'Europe de l'Ouest dans un cadre transatlantique.

Par contre, la nécessité d'une alliance euro-américaine est vivement contestée par les communistes du monde entier. D'ailleurs, les négociations atlantiques sont marquées par les menaces et les intimidations à peine voilées que formule le Kremlin contre les puissances occidentales.

D. Le blocus de Berlin

Parallèlement, les relations Est-Ouest s'aggravent sur le territoire allemand.

En avril 1948, à la suite de la réforme monétaire décidée par les Occidentaux dans leurs secteurs d'occupation à Berlin, les Soviétiques pratiquent un blocus des voies d'accès à la ville.

Mais la manœuvre échoue un an plus tard grâce à l'établissement par les Américains d'un vaste pont aérien qui permet de ravitailler les quartiers ouest de Berlin.

Le 12 mai 1949, le blocus des voies d'accès vers les secteurs occidentaux de la ville de Berlin est levé.

E. La naissance de la RFA et de la RDA

Le 2 décembre 1946, les Britanniques et les Américains décident de fusionner leur zone d'occupation respective. Avec l'adjonction de la zone française en 1948, l'Allemagne occidentale devient la Trizone. Du 20 avril au 2 juin 1948, les trois puissances se réunissent à Londres pour discuter de l'avenir du pays et décident de convoquer une assemblée constituante, le Conseil parlementaire allemand. Ses membres sont désignés par les parlements des États fédéraux, les Länder. Ces entités fédérales ont été créées par les puissances d'occupation en tenant plus ou moins compte des antécédents historiques. Tandis que l'État de Prusse est aboli par décision alliée, la Bavière est maintenue. Le 1^{er} septembre 1948, le Conseil parlementaire commence ses travaux à Bonn. Il élit le démocrate-chrétien Konrad Adenauer à sa tête et élabore la loi fondamentale qui est promulguée le 23 mai 1949. Cette loi représente la constitution provisoire de la République fédérale d'Allemagne (RFA). Son adoption par référendum donne lieu aux premières élections législatives pour l'ensemble de la Trizone. La ville de Bonn l'emporte sur Francfort comme capitale provisoire. La ville de Berlin-Ouest reçoit le statut de Land mais reste administrée par les Alliés.

En réaction à la fondation de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à Bonn, l'URSS favorise, en octobre 1949, la proclamation de la République démocratique allemande (RDA) à Berlin. Berlin-Est devient aussitôt la capitale de la RDA. Les Occidentaux refusent de reconnaître cet État qui, à l'instar de la RFA, a la prétention de parler pour toute l'Allemagne. Le communiste Wilhelm Pieck devient président de la RDA et Otto Grotewohl, ancien social-démocrate, est nommé chef du gouvernement. C'est pourtant Walter Ulbricht, chef du Parti communiste, qui joue le rôle déterminant.

II. Les premières formes d'organisations européennes

A. Le discours de Zurich

Le 19 septembre 1946, Winston Churchill prononce, à l'Université de Zurich, un discours sur l'unité européenne qui fait sensation. Momentanément dégagé de toute contingence électorale, Churchill destine avant tout son discours aux leaders internationaux.

Dans son intervention, il répète des idées connues depuis longtemps mais auxquelles il donne cette fois un impact sans précédent.

En prônant le rapprochement franco-allemand et en proposant «une sorte d'États-Unis d'Europe», mais sans y associer la Grande-Bretagne, Churchill dresse le tableau d'une future fédération de l'Europe occidentale non-communiste. Il se déclare ainsi favorable à une troisième voie européenne susceptible de trouver sa place entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il prône aussi la création d'un Conseil de l'Europe.

Ce discours peut être considéré comme le véritable point de départ du mouvement d'opinion en faveur de l'Europe unie d'après-guerre.

B. Le congrès européen de La Haye

Dès le mois de novembre 1947, un comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne est constitué.

Aussitôt, le comité décide de sensibiliser les décideurs politiques et économiques à son projet.

Mais il veut aussi marquer les opinions publiques en organisant un grand meeting pour l'Europe unie. Ce sera le congrès de La Haye en mai 1948. Ouvert par une adresse de la princesse Juliana des Pays-Bas et par un discours de l'ancien Premier ministre britannique Winston Churchill, le congrès réunit plus de huit cents personnalités de toutes tendances. Près de trente pays sont représentés. Le congrès poursuit trois objectifs: prouver l'existence dans tous les pays libres d'Europe d'un mouvement d'opinion en faveur de l'unité du continent, discuter les enjeux de son unité et proposer aux gouvernements des solutions pratiques, insuffler une vigueur nouvelle à la campagne internationale d'opinion.

Pour la première fois, la majorité des militants pro-européens, actifs parfois depuis l'entre-deux-guerres, se trouvent rassemblés. Il en résulte une atmosphère d'enthousiasme tout à fait particulière.

Alors, le comité international de coordination formé après le congrès de La Haye se transforme, le 25 octobre 1948 à Bruxelles, en un Mouvement européen. Dès sa création, celui-ci concentre son action sur la convocation d'une Assemblée européenne. C'est la création en 1949 du Conseil de l'Europe qui concrétisera, bien qu'en l'adaptant, ce projet.

C. La création du Conseil de l'Europe

En mai 1949, dans la continuité du congrès de La Haye, 10 pays se réunissent pour créer une organisation politique dont le siège est installé à Strasbourg.

En effet, le 5 mai 1949, ces pays signent à Londres le statut du Conseil de l'Europe, visant à

encadrer la collaboration européenne dans les domaines politique, économique, social, culturel, scientifique, juridique ou administratif. Le statut de l'organisation entre en vigueur le 3 août 1949.

Dès 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, évoque pourtant la faiblesse des premières organisations européennes intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe. Il reproche à ce dernier:

- d'être purement consultatif, son comité des ministres ne pouvant statuer qu'à l'unanimité
- de ne pas être une instance de décision
- de n'être «ni une centrale d'énergie, ni un moteur pour les volontés européennes».

Il faut donc aller plus loin.

III. La préparation du plan Schuman

A. Le contexte franco-allemand

1. Le statut de la Sarre

La Sarre est à l'origine de vives tensions qui vont, dès 1949, opposer les gouvernements de la France et de la République fédérale d'Allemagne.

En effet, depuis 1947, elle est rattachée économiquement à la France en raison de ses ressources minières, et cela au titre des réparations de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, dès 1949, la RFA ne l'entend plus ainsi.

2. Le contrôle de la Ruhr

La Ruhr, bastion de la puissance industrielle et militaire allemande, devient, en plus de la Sarre, rapidement un enjeu stratégique de 1^{er} plan entre la RFA et la France. Depuis le printemps 1949, ce territoire est placé sous le contrôle de l'Autorité internationale de la Ruhr (AIR), dont le rôle est de réglementer la production, l'exportation et la répartition du charbon et de l'acier produits.

La question des cartels ne facilite pas non plus les choses. Car malgré les bombardements alliés et les destructions massives, l'industrie allemande a réussi à conserver une capacité de production presque comparable à celle qu'elle avait avant-guerre.

Ainsi, la tutelle des bassins miniers et le démantèlement des monopoles dans l'industrie lourde représentent un enjeu majeur dans les relations franco-allemandes d'après-guerre et un préalable incontournable à l'intégration européenne. Afin d'assurer la paix et la prospérité sur le continent, les questions de la Ruhr et de la Sarre ne peuvent être résolues que de manière pacifique. Une solution européenne paraît seule capable d'apporter un apaisement définitif entre la France et la RFA.

B. Les acteurs : Robert Schuman et Jean Monnet

Robert Schuman est né le 29 juin 1886 à Clausen, une commune rattachée à ville de Luxembourg, d'un père lorrain, Jean-Pierre Schuman, originaire du village mosellan d'Évrange. Son père s'était installé au Luxembourg pour se soustraire à l'annexion de la Lorraine au *Reich* allemand, suite à la défaite française de 1870, et sa mère Eugénie est, elle, originaire de Bettembourg au Luxembourg.

Il meurt le 4 septembre 1963 à Scy-Chazelles dans le département de la Moselle (France).

Robert Schuman est connu pour sa riche carrière politique qui démarre dès 1919 lorsqu'il est élu député de Moselle.

En France, il va occuper tour à tour les fonctions suivantes:

- Ministre des Finances de juin 1946 à novembre 1947;
- Président du Conseil de novembre 1947 à juillet 1948;
- Ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à janvier 1953 (fonction qu'il occupe lors de la déclaration du 9 mai 1950);
- Ministre de la Justice en 1955.

Il sera également le premier président de l'Assemblée parlementaire européenne de 1958 à 1960.

Il reste surtout connu pour la déclaration qu'il prononce le 9 mai 1950, considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne. Elle a été rédigée à partir d'un projet élaboré par Jean Monnet (haut fonctionnaire - commissaire général au plan de modernisation et d'équipement de la France) qui va trouver en Robert Schuman, le ministre français des Affaires étrangères, l'homme prêt à porter son projet et à lui donner une assise politique. Robert Schuman va finalement endosser la responsabilité politique d'un projet préparé par Jean Monnet, dans un contexte tendu entre la France et la RFA autour des questions de la Ruhr et de la Sarre, et cela tout juste cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il va proposer de placer, sous une Haute Autorité commune, la production et le marché du charbon et de l'acier entre la France et la République fédérale d'Allemagne, dans une organisation ouverte aux autres pays.

La gestion communautaire de l'industrie lourde, alors secteur clé de l'économie et base de l'industrie d'armement, doit rendre impossible toute guerre entre les pays de l'Europe occidentale.

Robert Schuman, l'homme de la situation?

Robert Schuman est considéré comme l'homme de la réconciliation franco-allemande:

- C'est un homme des frontières par sa double culture qu'il acquiert du fait des changements de frontières. Il est né au Luxembourg en 1886, de nationalité allemande (son père mosellan ayant fui sa province annexée au *Reich* allemand suite à la défaite française de 1870).

Schuman devient Français en 1918 à l'âge de 32 ans lorsque l'Alsace et la Lorraine mosellane

rentrent dans le giron de la France.

Ses référents mentaux et culturels empruntent tant à la France qu'à l'Allemagne. Il a étudié le droit dans les universités allemandes de Bonn, Munich, Berlin et Strasbourg où il soutient sa thèse de droit rédigée en allemand.

- L'expérience de la Seconde Guerre mondiale a également nourri l'engagement européen de Robert Schuman. Premier parlementaire français à être arrêté par la Gestapo le 14 septembre 1940 à Metz, placé en résidence surveillée à Neustadt dans le Palatinat en avril 1941, il s'évade en août 1942 et vit dans la clandestinité jusqu'à la libération.

C. La discrétion nécessaire

Le binôme Schuman-Monnet constitué, il restait à élaborer une stratégie, celle de la «discrétion nécessaire» à l'élaboration du plan.

Ainsi, les milieux économiques, les industriels du charbon et de l'acier en particulier, sont volontairement écartés de l'élaboration du projet. En effet, la divulgation du projet aurait probablement suscité de nombreuses objections parmi les industriels français et aurait réveillé la méfiance des industriels allemands.

Robert Schuman décide également de laisser les parlementaires français dans l'ignorance, craignant qu'ils ne s'intéressent davantage aux conséquences institutionnelles qu'au projet lui-même.

À l'étranger, peu nombreux sont ceux qui sont dans la confiance. Sans passer par les ambassades, le secrétaire d'État américain Dean Acheson est personnellement mis au courant et assure aussi vite à Schuman son intérêt et son soutien.

Le 8 mai, Schuman présente lui-même son plan aux cinq ministres des Affaires économiques du Royaume-Uni, des trois pays du Benelux et de l'Italie réunis dans le plus grand secret à Paris. Le soir du 8 mai, tous les papiers préparatoires sont détruits. Fort d'un préavis favorable de la part des alliés de la France, Schuman envoie à Bonn Robert Mischlich, son émissaire personnel, pour informer également Konrad Adenauer qui, au début de l'année, a déjà eu l'occasion de s'entretenir avec Schuman de l'opportunité d'une entente européenne.

Le 9 au matin, Mischlich remet au chancelier allemand et à son chef de cabinet Herbert Blankenhorn le texte officiel de la proposition française de la Haute Autorité conjointe ainsi qu'une lettre personnelle de Schuman sur le caractère éminemment politique du projet. Ravi, Adenauer assure immédiatement Mischlich de son soutien. Aussitôt prévenu par téléphone, Schuman peut alors informer, le 9 en fin de matinée, le Conseil des ministres français préalablement pressenti. Tout est alors en place pour la tenue d'une conférence de presse au Quai d'Orsay le 9 mai à 18 heures.

IV. La déclaration du 9 mai 1950

A. La conférence de presse de Robert Schuman

Le 9 mai 1950, la conférence de presse donnée par Robert Schuman, ministre français des

Affaires étrangères, se tient à 18 heures dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay à Paris. Plus de deux cents journalistes français et étrangers ont été convoqués pour assister à la déclaration du ministre français sur la mise en commun du charbon et de l'acier. Mais prévenus en dernière minute, bien peu auront effectivement la possibilité d'être présents. Seuls les journalistes basés à Paris se sont déplacés. Aucun photographe n'assiste à l'événement. De même, ni la radio ni la télévision ne sont présentes. Ce qui, pour l'anecdote, obligera Schuman à enregistrer plus tard son fameux discours pour que la postérité puisse en garder la trace. Ainsi, la photo, couramment utilisée pour illustrer l'événement, est celle prise le 20 juin lors de l'ouverture des négociations du plan et ne date pas du 9 mai 1950.

Sur le plan économique, le charbon et l'acier constituent des produits de base tout à fait essentiels. Le charbon demeure la source d'énergie la plus utilisée et le gouvernement français, soucieux de moderniser ses structures industrielles lourdes, mesure combien les industries sidérurgiques de l'est de la France ont un besoin impératif d'approvisionnements importants en charbon, notamment celui de la Ruhr.

La création d'un «pool» européen du charbon et de l'acier doit donc permettre à la France de faire face aux risques de pénurie en Europe et de couvrir en même temps ses besoins de matières premières en dépit de la disparition prévisible de l'Autorité internationale de la Ruhr. Plus généralement, le plan Schuman vise aussi à augmenter la production de charbon et d'acier en Europe afin de dynamiser l'expansion économique dans son ensemble. Il laisse aussi entrevoir une réduction notable des prix de production et de vente.

D'un point de vue politique, le plan Schuman postule que l'intégration de l'Allemagne dans une structure européenne permanente constitue le meilleur moyen de la rendre inoffensive à l'égard de ses voisins et d'assurer du même coup la paix en Europe. Il permet en effet d'améliorer les relations franco-allemandes autour d'intérêts communs tout en créant un climat de coopération en Europe, car il place l'Allemagne sur un pied d'égalité, élément symbolique de première importance. De même, le renforcement de l'antagonisme entre les deux blocs fait craindre un nouveau conflit mondial et certains voient dans l'émergence d'une 3^e force une solution possible.

La France considère que les organisations européennes existantes à la fin des années 1940 ne fonctionnent pas de manière satisfaisante. Elle décide donc d'agir en formulant une proposition originale et concrète qui repose sur la mise en commun de la production du charbon et de l'acier en Europe.

L'indépendance de la Haute Autorité, organe supranational qui assure la mise en œuvre du pool charbon-acier européen, se veut par ailleurs une réponse originale aux tentatives d'égoïsmes nationaux. Qui plus est, les États-Unis, très soucieux du relèvement économique et militaire de l'Europe occidentale, pressent la France à prendre une initiative décisive afin d'unifier l'Europe pour faciliter la distribution des aides du plan Marshall.

B. Les réactions en France et à l'étranger

Le plan Schuman, approuvé par le gouvernement français le 9 mai 1950 en fin de matinée, est officiellement remis le jour même aux autorités américaine, belge, britannique, italienne, luxembourgeoise et néerlandaise ainsi qu'au chancelier allemand.

Les réactions aux propositions françaises sont variées. Parmi les sceptiques, certains voient dans le plan Schuman une nouvelle entente entre les maîtres de forges, d'autres croient y reconnaître la mainmise des États-Unis sur l'Europe. Pour les communistes, il s'agit même d'un premier pas vers une nouvelle déclaration de guerre contre le bloc soviétique.

Mais, dans l'ensemble, l'opinion publique réagit plutôt favorablement à la déclaration de Robert Schuman, même si elle a quelque mal à en estimer la portée profonde.

1. En France

La classe politique française, des démocrates-chrétiens aux socialistes, est dans son ensemble modérément favorable à l'initiative du ministre des Affaires étrangères. Malgré quelques réticences, le Mouvement républicain populaire (MRP) et la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) soutiennent la proposition de Robert Schuman. Les socialistes, bien qu'ils craignent que l'Europe ne soit réalisée par les démocrates-chrétiens, reconnaissent de fait les avantages économiques que semble offrir le plan Schuman. La droite nationaliste s'oppose par contre à une entente avec l'Allemagne tout comme le fait l'opposition communiste.

Le Parti communiste considère en effet la constitution d'une Europe occidentale comme une construction hostile à l'Union soviétique au seul bénéfice de l'économie américaine. Les sidérurgistes, qui craignent la concurrence étrangère et les mesures dirigistes, mènent eux aussi une campagne virulente contre le projet de Haute Autorité.

2. En RFA

La déclaration de Robert Schuman surprend la RFA dans la mesure où elle constitue un renversement radical de la politique française à son égard. La proposition d'offrir à l'Allemagne un traitement équitable ne peut donc que satisfaire cette dernière car elle rencontre une revendication allemande de longue date et permet d'entrevoir l'intégration irréversible de la RFA à l'Europe occidentale.

La réaction du chancelier Konrad Adenauer se traduit en gratitude à l'égard de la France. L'Union chrétienne-démocrate (CDU) et le Parti libéral (FDP), tout comme la majorité des industriels et même des syndicats allemands, approuvent presque sans réserve le projet français.

Le Parti social-démocrate (SPD), par contre, fort attaché au maintien de l'unité allemande, craint un approfondissement de la division entre la partie de l'Allemagne sous influence occidentale et la partie sous influence soviétique.

3. Au sein du Benelux

Les réactions officielles des pays du Benelux au plan Schuman sont mitigées. Car la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont déjà appris à leurs dépens les difficultés qu'engendre la

mise en place d'une union économique. Ils craignent également de voir la Haute Autorité investie de pouvoirs discrétionnaires trop importants. Ils approuvent néanmoins le principe du plan sectoriel et sont surtout convaincus de la justesse du but politique recherché même s'ils se méfient traditionnellement d'une hégémonie franco-allemande.

4. Au Royaume-Uni

Connu pour ses réticences à l'égard des unions douanières et, hostile au principe de supranationalité qu'il juge contraire aux fondements démocratiques, le gouvernement britannique n'a pas été préalablement mis au courant des propositions françaises formulées dans la déclaration du 9 mai 1950.

Le Royaume-Uni constitue pourtant le principal producteur européen de charbon et d'acier. Aussi bien mécontent d'avoir été mis devant le fait accompli alors que les États-Unis avaient été tenus informés, le gouvernement anglais s'empresse d'exposer ses griefs à la France. La Grande-Bretagne, qui craint de voir se détendre ses liens privilégiés avec le Commonwealth, préfère alors opter pour une association simple avec la CECA. Le leader conservateur de l'opposition, Winston Churchill, approuve le plan pour favoriser l'entente franco-allemande, même s'il n'est pas favorable à une participation britannique.

5. En URSS

En URSS, le plan Schuman, à l'image du plan Marshall, reçoit une condamnation sans équivoque: l'Union soviétique et ses pays satellites développent une attitude hostile. L'URSS voit en effet dans le projet de pool une nouvelle manœuvre des États-Unis pour renforcer l'emprise du grand capital américain sur l'Europe au détriment de la classe ouvrière européenne.

Ils condamnent également la réintégration de la République fédérale d'Allemagne dans un bloc occidental accusé de vouloir préparer une troisième guerre mondiale.

V. La signature du traité de Paris et les débuts de la CECA

A. Les négociations et la signature du traité CECA

Robert Schuman sait qu'il faut agir vite afin de profiter de l'engouement pro-européen déclenché par la déclaration du 9 mai 1950. Dès le 20 juin 1950, il organise à Paris une conférence chargée d'élaborer un projet de traité créant une communauté du charbon et de l'acier.

Pour Schuman, l'idée d'une institution supranationale, seule institution énoncée dans la déclaration, doit être reprise dans le projet. Avant d'engager les négociations sur les modalités techniques, il demande donc aux pays intéressés de se prononcer en faveur d'une autorité supranationale appelée «Haute Autorité».

Le 20 juin 1950, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg engagent donc les négociations à Paris. Le gouvernement français négocie avec ses partenaires l'organisation et le fonctionnement de la future Communauté européenne du charbon et de l'acier. Sous la présidence de Jean Monnet, les négociateurs se concentrent tout d'abord sur des questions institutionnelles et des voies de recours.

Ils suggèrent aussi la création d'institutions politiques afin de contrebalancer les pouvoirs de la Haute Autorité. L'idée d'un organe intergouvernemental, le Conseil spécial des ministres, est adoptée. Une assemblée commune, qui représente les peuples des États membres, est instituée. On projette également la mise sur pied d'une Cour de justice pour régler les différends.

Les négociations aboutissent finalement à la signature du traité CECA à Paris entre les Six (France, RFA, Italie, Benelux), le 18 avril 1951, pour une durée de cinquante ans.

B. Les institutions CECA et la question de leur siège

Le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) prévoit les 4 institutions suivantes:

- une Haute Autorité, assistée d'un comité consultatif, qui représente l'intérêt général de la Communauté;
- une Assemblée commune, qui représente les peuples des États membres;
- un Conseil spécial de ministres, organe intergouvernemental, qui représente les États membres;
- une Cour de justice, instance de contrôle.

La Haute Autorité compte neuf membres, dont un coopté, choisis d'un commun accord par les gouvernements pour une durée de six ans. L'Assemblée, qui détient un pouvoir de contrôle, est composée de 78 délégués issus des parlements nationaux. Chaque État dispose d'un représentant au Conseil spécial de ministres.

Enfin, la Cour de justice est constituée de 7 juges nommés par les gouvernements pour assurer le respect et l'application du traité.

La question des sièges

Après la signature du traité CECA se posent quelques questions pratiques et délicates relatives au siège des institutions.

Une commission intérimaire du plan Schuman est chargée de faire des propositions mais elle ne parvient pas à un accord.

Certains, en Belgique, souhaitent que le siège des institutions de la CECA soit fixé à Liège. Toutefois, cette idée ne fait pas l'unanimité, tant en Belgique que parmi les cinq autres États membres de la CECA. D'autres villes sont proposées, comme Luxembourg, Strasbourg et Turin. Le nom de Sarrebruck est également avancé. Malgré son statut de ville européenne, Sarrebruck n'est pas retenue en raison du problème du statut de la Sarre.

Pour sortir de l'impasse des négociations en cours, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Joseph Bech, propose, dans la nuit du 24 au 25 juillet 1952, que la Haute Autorité

de la CECA débute provisoirement ses travaux à Luxembourg.

Mais le provisoire devient définitif et le siège de la Haute Autorité reste à Luxembourg jusqu'au traité de fusion des exécutifs de 1967.

Ainsi, en juillet 1952, Luxembourg est choisie pour accueillir, en tout cas dans un premier temps, la Haute Autorité, tout comme le Conseil spécial de ministres et la Cour de justice de la CECA tandis que l'Assemblée commune siège à Strasbourg.

Le 10 août 1952, la séance d'installation de la Haute Autorité a lieu à Luxembourg, sans que la question du siège ne soit définitivement résolue.

Le 8 septembre 1952 se tient la première séance du Conseil spécial de ministres présidée par le chancelier allemand Konrad Adenauer.

Quatre mois plus tard, le 10 décembre 1952, Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la CECA, ouvre à Luxembourg la première séance de travail de la Cour de justice de la CECA.

En 1953, le Marché commun fonctionne à la satisfaction générale. La réussite est autant économique que politique. Le Marché commun constitue un facteur de croissance de la production et des échanges intra-européens. Au niveau politique, il favorise la réconciliation franco-allemande quelques années seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Conclusion

Depuis 1985, les institutions communautaires ont adopté la date du 9 mai pour célébrer la journée de l'Europe en souvenir de la déclaration Schuman du 9 mai 1950, considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne.

En effet, l'importance de la CECA (proposée dans la déclaration Schuman et mise en place par le traité de Paris du 18 avril 1951) réside dans l'influence exercée sur la forme des institutions européennes actuelles. L'Assemblée commune est devenue le Parlement et la Haute Autorité, la Commission.

Dans les années 1980, le charbon et l'acier cessent d'être des ressources stratégiques et le traité CECA expire en 2002.

Cependant, la réussite de la CECA dépasse de loin les bilans économiques. La CECA est parvenue à enclencher la construction communautaire.

Son vrai tour de force est la réconciliation franco-allemande et l'ancrage durable de la paix sur le continent européen.